

7 NOVEMBRE 2011



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le 7 novembre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2011-11-520 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2011-11-521 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2011-11-522 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011
  - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction au 31 octobre 2011
  - 2011-11-523 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - N.M. 4.1 Discours de la mairesse sur la situation financière de la ville de Bromont pour l'exercice financier 2011 et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

## 7 NOVEMBRE 2011

- 2011-11-524 4.2 Participation de la mairesse à une présentation à la Fédération équestre canadienne à Toronto en vue de la demande de tenue des Jeux équestres Mondiaux de 2018
- 2011-11-525 4.3 Participation de la mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités à Ottawa du 29 novembre au 3 décembre 2011
- 2011-11-526 4.4 Motion de félicitations à deux bénévoles bromontois honorés
- 2011-11-527 4.5 Appui à la page Facebook « Les Ruraux du Québec »
5. **RÈGLEMENTS**
- A.M. 5.1 Avis de motion du règlement numéro 876-72-2011
- 2011-11-528 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-72-2011
- 2011-11-529 5.3 Adoption du règlement numéro 988-2011 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Bromont
6. **AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2011-11-530 6.1.1 Radiation de créances irrécouvrables pour l'année 2011
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2011-11-531 6.2.1 Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de la centrale de traitement des eaux
- 2011-11-532 6.2.2 Allocation de sommes supplémentaires provenant de la réserve égout pour les activités touchant l'entretien des postes de pompage
- 2011-11-533 6.2.3 Allocation de sommes supplémentaires provenant de la réserve aqueduc pour les activités touchant l'entretien des réservoir et postes de surpression
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES
- 2011-11-534 6.3.1 Extinction de droits de servitudes pour des infrastructures en faveur de Ville de Bromont entre les rues de Gatineau et de Verchères
- 2011-11-535 6.3.2 Cession d'une servitude de passage affectant les lots 2 591 086 et 2 593 117 représentant l'emplacement de l'école Montessori
- 6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2011-11-536 6.4.1 Modification de la dénomination du Centre sportif et culturel de Bromont
- 2011-11-537 6.4.2 Nomination des membres du Comité consultatif de la culture de

## 7 NOVEMBRE 2011

Bromont pour l'année 2012

- 6.5** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6** GREFFE
  - 2011-11-538** **6.6.1** Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2012
  - 2011-11-539** **6.6.2** Octroi du contrat d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012
  - 2011-11-540** **6.6.3** Nomination des représentants de Ville de Bromont au sein de l'organisme Écoconservation Bromont-Lac-Brome
  - 2011-11-541** **6.6.4** Autorisation à la tenue du Défi Ski 12 heures Leucan à la station de SkiBromont
- 6.7** URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
  - 2011-11-542** **6.7.1** Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 189, rue des Golfeuses
  - 2011-11-543** **6.7.2** Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 193, rue des Golfeuses
  - 2011-11-544** **6.7.3** Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre Ville de Bromont et Complexe Dufferin inc. relatif au Club de Golf le Royal Bromont
- 6.8** DIRECTION GÉNÉRALE
  - 2011-11-545** **6.8.1** Demande d'aide financière pour la caractérisation des paysages de la Ville de Bromont dans le cadre des appels de projets du Pacte rural de Brome-Missisquoi
  - 2011-11-546** **6.8.2** Demande d'aide financière de la Société de développement économique de Bromont (SODEB) dans le cadre des appels de projets du Pacte rural de Brome-Missisquoi
- 6.9** RESSOURCES HUMAINES
  - N.M.** **6.9.1** Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
  - 2011-11-547** **6.9.2** Embauche au poste de responsable des communications
  - 2011-11-548** **6.9.3** Permanence de monsieur Manuel Théroix au poste de technicien à l'usine de traitement des eaux
- 6.10** TOURISME
- 7.** **DIVERS**
- 2011-11-549** **7.1** Adoption de l'engagement des grands partenaires de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi

**7 NOVEMBRE 2011**

- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 8.1 Résolutions (3) diverses de la SODEB
- N.M. 8.2 Résolution de Ville de Lac-Brome relativement à la circulation sur le Chemin Lakeside
- N.M. 8.3 Réponse du comité d'accréditation Municipalité Amie des Enfants
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- A.M. 9.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 990-2011
- 2011-11-550 9.2 Demande d'aide financière de la Fondation Jean-Jacques-Bertrand
- 2011-11-551 9.3 Appui à la Fête du Chocolat de Bromont – Édition 2012
- 2011-11-552 9.4 Appui à Bromont en Art – Édition 2012
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2011-11-553 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2011-11-520**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2011 avec modifications, par l'ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

- 9.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 990-2011  
9.2 Demande de soutien financier de la Fondation Jean-Jacques-Bertrand  
9.3 Appui à la Fête du Chocolat de Bromont  
9.4 Appui à Bromont en Art

**ADOPTÉE**

**2011-11-521**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT

**7 NOVEMBRE 2011**

**APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2011, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-11-522**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER  
AU 31 OCTOBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011, au montant de **2 926 426,83 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Comptes à payer :	<b>1 058 937,49 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>753 089,10 \$</b> <b>757 156,90 \$</b>
Paies versées le:	
-22 septembre 2011	<b>181 842,04 \$</b>
- 6 octobre 2011	<b>160 654,83 \$</b>
- 20 octobre 2011	<b>175 401,30 \$</b>

**Faits saillants :**

<u>Chèque no.</u>	
1007	Païement de 462 376,00\$ à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne pour l'échéance d'une dette.
1018	Païement de 52 339,00\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
2952	Païement de 13 956,25\$ à RBC Dominion Valeurs Mobilières pour l'échéance d'une dette.
3035	Païement de 89 913,34\$ à Construction DJL inc. pour l'achat de pierre et le pavage majeur des rues.
3075	Païement de 72 412,51\$ à Dalsa Semi-conducteur pour un remboursement de taxes municipales suite à une baisse de valeur foncière
3077	Païement de 89 481,69\$ à La Maison au Diapason pour un remboursement de taxes municipales suite à une exonération de taxe par la Commission municipale.
3081	Païement de 31 603,86\$ à World Color Press inc. pour un remboursement de taxes municipales suite à une baisse de la valeur foncière
3113	Païement de 45 233,21\$ à BPR-Infrastructures pour des honoraires professionnels en ingénierie.
3142	Païement de 323 581,02\$ à Constructions DJL pour des travaux de pavage et l'achat de pierre et gravier.
3255	Païement de 25 063,51\$ à Multi-Surfaces Giguère pour la réhabilitation de terrains de soccer.
3304	Païement de 41 142,93\$ à S.C.E. Électrique pour des travaux électriques.

**7 NOVEMBRE 2011**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION  
DU MOIS D'OCTOBRE 2011**

**2011-11-523**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011  
ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

**2011-11-524**

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE À UNE PRÉSENTATION À  
LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE CANADIENNE À L'OCCASION  
DU TORONTO WINTER FAIR EN VUE DE LA DEMANDE DE  
TENUE DES JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX DE 2018**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a déposé en 2010, une lettre d'intention à la Fédération équestre internationale en vue de la présentation des Jeux équestres mondiaux en 2018;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QU'une présentation sera faite à la Fédération équestre canadienne (FEC) à l'occasion du Winter Fair à Toronto le 9 novembre prochain;

ATTENDU QU'une demande de candidature pour les Jeux équestres mondiaux 2018 ne peut être déposée sans avoir obtenu au préalable l'accord de la Fédération équestre canadienne (FEC);

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford a sollicité la présence de la mairesse de la Ville de Bromont dans le cadre de la présentation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de madame Pauline Quinlan, mairesse, pour lui permettre de participer à la présentation qui sera faite à la Fédération équestre canadienne (FEC) à l'occasion du Winter Fair à Toronto le 9 novembre prochain;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais de déplacement inhérents et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-525**

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL  
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS À OTTAWA DU 29 NOVEMBRE  
AU 3 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Ottawa en Ontario du 29 novembre au 3 décembre 2011;

ATTENDU QUE la mairesse, madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa en Ontario du 29 novembre au 3 décembre 2011;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation à cet

**7 NOVEMBRE 2011**

évènement et à les affecter au paiement de ces dépenses, le tout pour un montant n'excédant pas **1 500 \$**,excluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2011-11-526**

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À DEUX BÉNÉVOLES  
HONORÉS LORS DE LA 13<sup>e</sup> SOIRÉE ANNUELLE DE  
RECONNAISSANCE DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie a tenu sa 13<sup>ème</sup> Soirée annuelle de reconnaissance bénévole ce 20 octobre à Saint-Jean-sur-Richelieu et qu'à cette occasion, 39 artisans et artisanes bénévoles du loisir et du sport de la Montérégie ont été honorés dont deux bénévoles de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les mentions décernées annuellement visent à souligner de façon particulière l'excellence de l'engagement bénévole en loisir et en sport de citoyens de la Montérégie;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De transmettre nos plus sincères félicitations à Monsieur Étienne Lemieux, du Club de soccer Bromont, et monsieur Raymond Bélanger, du Club de l'âge d'or d'Adamsville, pour la mention honorifique qu'ils ont reçue lors de la 13<sup>e</sup> Soirée annuelle de reconnaissance de Loisir et Sport Montérégie;

De souligner l'excellence démontrée dans l'engagement bénévole de monsieur Étienne Lemieux et monsieur Raymond Bélanger auprès de leur organisme respectif et de les remercier pour leur contribution à notre communauté.

**ADOPTÉE**

**2011-11-527**

**APPUI AU SITE FACEBOOK « LES RURAUX DU QUEBEC »**

Attendu que le coût des services augmente et qu'il est nécessaire d'équilibrer les budgets des municipalités rurales;

Attendu que le nombre de fermes dans les municipalités rurales québécoises diminue;

Attendu que dans la société actuelle, le nombre d'enfants résidant sur des fermes est moins élevé que dans le passé entraînant ainsi des fermetures d'école;

Attendu que certaines des municipalités rurales ont une zone blanche dérisoire par rapport à leurs superficies totales;

Attendu que dans certaines zones vertes, des terres sont classées impropres à l'agriculture;



**7 NOVEMBRE 2011**

Attendu qu'il est interdit de construire une résidence même s'il existe un commerce de longue date en zone verte;

Attendu qu'il est impératif d'encourager le développement des municipalités rurales afin d'éviter les villages fantômes;

Attendu qu'il n'est pas opportun de vouloir installer certains commerces au milieu du noyau villageois;

Attendu que de nouveaux commerces favoriseront le développement;

Attendu que les sommes nécessaires à la création d'une entreprise même individuelle sont importantes, le fait de pouvoir commencer ce commerce à son domicile et parfois à temps partiel en gardant en même temps un emploi rémunéré à l'extérieur, pourrait être un levier pour la création de nouvelles petites entreprises;

Attendu que ce ne sont pas que les jeunes mais aussi les personnes qui partent en retraite qui veulent exploiter un petit commerce à proximité de leur domicile qui pourraient favoriser le développement des municipalités;

Attendu que les points nommés ci-dessus sont connus depuis de nombreuses années, qu'ils suscitent de plus en plus de frustration dans le milieu rural, que le gouvernement ne propose pas de changements majeurs;

Attendu que les Ruraux du Québec pensent qu'il ne suffit pas de constater, de réagir mais d'agir afin que les citoyens du Québec se mobilisent dans le but d'être entendu par les instances gouvernementales;

Attendu que la grandeur du territoire québécois est un frein à la communication et à la concertation;

Attendu qu'un moyen simple et efficace pour se rassembler, faire passer les messages, parler des problématiques, proposer des solutions est le site des Ruraux du Québec sur Facebook, accessible de partout et réunissant tous ceux qui pensent qu'il faut faire quelque chose;

Attendu que l'outil de communication Facebook permet aussi une réflexion sur la problématique de dévitalisation des milieux ruraux;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer l'utilisation de l'outil de communication Facebook du mouvement citoyen « Les Ruraux du Québec » dans ses démarches auprès des instances gouvernementales pour assurer la création ou le maintien des villages du Québec;

De contribuer à faire connaître la page Facebook « Les Ruraux du Québec » auprès des organismes locaux et régionaux.

**ADOPTÉE**

7 NOVEMBRE 2011

A.M.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 876-72-2011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,  
TEL QU'AMENDÉ, DE MANIÈRE À MODIFIER LES LIMITES DES  
ZONES R04-457 ET A04-402 AINSI QU'À REMPLACER LA GRILLE  
DE LA ZONE R04-457**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet qu'un projet de règlement numéro 876-72-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, de manière à modifier les limites des zones R04-457 et A04-402 ainsi qu'à remplacer la grille de la zone R04-457, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce Conseil.

**2011-11-528**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 876-72-2011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,  
TEL QU'AMENDÉ, DE MANIÈRE À MODIFIER LES LIMITES DES  
ZONES R04-457 ET A04-402 AINSI QU'À REMPLACER LA GRILLE  
DE LA ZONE R04-457**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE le Club de Golf Le Royal Bromont projette de réaménager son parcours de golf en l'agrandissant sur un lot voisin pour compléter le volet résidentiel dont il est assorti;

ATTENDU QUE le complexe actuel du parcours de golf avec son volet habitation est situé dans une zone récréative (R04-457) et que le lot visé est situé dans une zone agricole (A04-402);

ATTENDU QUE la réalisation du projet requiert l'autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* puisque le lot visé est situé dans la zone agricole;

ATTENDU QUE pour être recevable, la demande doit être conforme au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QU'une demande a été présentée à la Ville visant à permettre l'agrandissement d'une utilisation existante et non une nouvelle autorisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE le terrain visé présente un potentiel agricole limité et que des mesures d'atténuation sont prévues sur le seul côté adjacent à des activités agricoles;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE puisque la demande vise l'agrandissement de l'usage existant, il n'y a pas d'autres emplacements où le projet prévu pourrait se réaliser qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la présente séance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-72-2011 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé de manière à modifier les limites des zones R04-457 et A04-402 et à remplacer la grille de la zone R04-457 ».

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard dudit projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**2011-11-529**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 988-2011 DÉCRÉTANT  
L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, laquelle fut sanctionnée le 2 décembre 2010;

ATTENDU QUE ladite Loi impose notamment à toute municipalité visée, l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avant le 2 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Bromont a déjà adopté un code d'éthique par résolution le 9 novembre 2009 mais qu'il ne rencontre pas toutes les exigences prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QU'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Bromont ;

ATTENDU QUE toutes les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 988-2011 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bromont lequel consiste en l'annexe A dudit règlement pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2011-11-530**

**RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE le directeur des services administratifs, des finances et trésorier a déposé devant ce Conseil, une liste des créances jugées irrécouvrables dont il recommande la radiation, pour l'année 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant pour l'année 2011 un montant de **5 230,88\$**, le tout tel que décrit au rapport du directeur des services administratifs, des finances et trésorier lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2011-11-531**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA REFECTION DE LA TOITURE  
DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX**

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation portant le numéro #013-TP-I-11 a été lancé et que deux entreprises ont été invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE ce projet a été autorisé lors de la préparation budgétaire de l'année 2011 et qu'un montant de 80 000 \$ a été approprié à même la réserve financière ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement à l'hôtel de ville le 7 novembre 2011, à 11h ;

Attendu que conformément à la Loi sur les cités et villes, la Ville a procédé à l'analyse de la conformité de la seule soumission déposée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**7 NOVEMBRE 2011**

D'octroyer le contrat de réfection de la toiture de la Centrale de traitement des eaux de Bromont à **Toitures Couture et Associés inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de sa soumission déposée et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de **96 779.29 \$**, incluant toutes taxes ;

D'autoriser l'affectation d'une somme additionnelle de **17 000 \$** à être appropriée à même la réserve financière ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-532**

**ALLOCATION DE SOMMES SUPPLÉMENTAIRES PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR LES ACTIVITÉS TOUCHANT L'ENTRETIEN DES POSTES DE POMPAGE**

ATTENDU QUE suite aux fortes pluies reçues cette année, les postes de pompage municipaux ont subi de fortes pressions;

ATTENDU QUE le Service des Travaux Publics recommande certaines modifications aux systèmes de pompage et de reconnaissance actuellement en place;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'allouer au Service des Travaux publics une somme de 25 000\$ en provenance de la réserve financière des eaux, laquelle sera affectée à l'amélioration des systèmes de pompage et de reconnaissance dans les stations de pompage.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-533**

**ALLOCATION DE SOMMES SUPPLÉMENTAIRES PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR CERTAINES ACTIVITÉS TOUCHANT L'ENTRETIEN DES RÉSERVOIRS ET POSTES DE SURPRESSION**

ATTENDU QUE les réservoirs et poste de surpression connaissent depuis un certains temps des difficultés au niveau des contrôles et des communications;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE nous recommandons qu'il soit procédé à certaines analyses et modifications sur les systèmes de communications actuels;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'allouer, au Service des Travaux publics une somme de 12 000\$ en provenance de la réserve financière des eaux, laquelle sera affectée à l'analyse et l'amélioration des systèmes dans les réservoirs et postes de surpression.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-534**

**EXTINCTION DE DROITS DE SERVITUDES POUR DES  
INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC JAMAIS MISES EN  
PLACE, EN FAVEUR D'IMMEUBLES DE VILLE DE BROMONT,  
ENTRE LES RUES DE GATINEAU ET DE VERCHÈRES**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a acquis des droits de servitudes afin d'installer toutes sortes de canalisations et tuyaux d'eau, d'aqueduc et d'égout afin de permettre le raccordement au reste du système d'aqueduc et d'égout, entre les rues de Gatineau et de Verchères, sur des propriétés privées;

ATTENDU QUE ces droits furent publiés aux bureaux de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 236417, le 13 mai 1977, et à celui de Brome sous le numéro 120617, le 24 mai 1977;

ATTENDU QU'aucunes infrastructures municipales ne furent installées dans l'emprise de ces servitudes depuis leurs acquisitions;

ATTENDU QUE ce secteur de Ville de Bromont est complètement desservi par l'ensemble des infrastructures municipales nécessaires au développement résidentiel de ce secteur;

ATTENDU QUE 9123-4146 Québec inc., un des propriétaires des terrains affectés par cette servitude, demande l'extinction complète des droits de servitudes susmentionnés en raison de leurs inutilités;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à procéder à l'extinction de ces droits de servitudes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'extinction de servitudes rédigé par Me Sylvain Gendron, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**7 NOVEMBRE 2011**

QUE Ville de Bromont renonce purement, formellement et définitivement à tous les droits de servitudes stipulés à l'acte publié aux bureaux de la publicité des droits de Shefford sous le numéro 236417, le 13 mai 1977, et à celui de Brome sous le numéro 120617, le 24 mai 1977;

Que 9123-4146 Québec inc. assumera tous les frais et honoraires reliés à l'extinction de ces servitudes;

D'accepter le projet d'acte d'extinction de servitudes tel que soumis par Me Sylvain Gendron, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte d'extinction de servitudes à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-11-535**

**CESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE  
STATIONNEMENT, AFFECTANT LES LOTS 2 591 086 ET 2 593 117,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE  
DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON, EN FAVEUR DU LOT 2 591 245,  
DES SUSDITS CADASTRE ET CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE,  
APPARTENANT À MONSIEUR JACQUES DRAPEAU,  
REPRÉSENTANT L'EMPLACEMENT DE L'ÉCOLE MONTESSORI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Jacques Drapeau;

ATTENDU QUE le conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2010-07-372;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Jacques Drapeau s'est engagé à réaliser des travaux d'aménagements des espaces verts et du stationnement de l'immeuble du 20, chemin Compton, représentant l'emplacement de l'école Montessori, et à signer un acte de servitude de passage et de stationnement, en faveur de son immeuble, affectant des immeubles de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Louis Meunier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à monsieur Jacques Drapeau, une servitude de passage et de stationnement, affectant les lots 2 591 086 et 2 593 117, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, avec certaines modalités d'exercice, en faveur du lot 2 591 245, des susdits cadastre et circonscription foncière;

**7 NOVEMBRE 2011**

QUE cette servitude est cédée en considération de rendre conforme à la réglementation de zonage municipale l'immeuble du 20, chemin Compton, en regard de l'usage actuel;

D'accepter le projet d'acte de servitude tel que soumis par Me Louis Meunier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de servitude à intervenir.

**ADOPTÉE**

**2011-11-536**

**MODIFICATION DE DÉNOMINATION DU CENTRE  
SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU la présence du *Centre culturel St-John* et sa vocation culturelle;

ATTENDU que la *Bibliothèque municipale et scolaire* est située depuis 2006 dans un bâtiment distinct de celui de l'aréna;

ATTENDU que la dénomination *Centre sportif et culturel de Bromont*, pour identifier notre aréna, ne tient plus et démontre une certaine confusion quant à sa vocation auprès de ses utilisateurs locaux et d'ailleurs;

ATTENDU que l'identification massive extérieure montée sur monolithe du *Centre sportif et culturel de Bromont* est devenue illisible au fil des ans et que cette dernière sera remplacée par une nouvelle enseigne;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier le nom du Centre sportif et culturel de Bromont par celui d'**Aréna de Bromont** et de faire fabriquer une enseigne portant le logo de la Ville et la nouvelle dénomination afin d'identifier le bâtiment situé au 20, rue John-Savage;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-537**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA  
CULTURE DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique culturelle en 2003;

ATTENDU QUE ladite politique a été revue et adoptée en 2010;



**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique culturelle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens dans cette mise en œuvre;

ATTENDU QUE la culture est un moteur social important pour une municipalité;

ATTENDU QU'un document fait état du mandat, du rôle et du fonctionnement du comité consultatif de la culture de Bromont;

ATTENDU QU'un comité de la culture a déjà réalisé de nombreuses actions depuis l'adoption de la Politique culturelle;

Dans une perspective où la municipalité agit comme maître d'œuvre du développement culturel et dans la mesure où la politique culturelle de la Ville de Bromont a pour but d'offrir à la population un environnement culturel dynamique et de favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté, le rôle du comité sera :

- d'émettre des recommandations au Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire en lien avec la politique culturelle, le plan de développement durable, le plan d'action triennal et les orientations du Conseil municipal;
- de cibler les orientations de la politique culturelle, du plan de développement durable, du plan d'action triennal et les objectifs à prioriser annuellement;
- de suggérer des actions à réaliser pour répondre aux orientations et aux objectifs de la politique culturelle et du plan de développement durable et du plan d'action triennal ;
- de participer à la réalisation des actions proposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le document décrivant le mandat, le rôle et le fonctionnement du Comité consultatif de la culture de Bromont, tel que soumis;

De procéder à la nomination des personnes suivantes au Comité consultatif de la culture de Bromont pour l'année 2012 : Mesdames Lily Gaudreault, Rachel Grenon; Julie Lafrance, Diane Laurence, Isabelle Randria et Messieurs Jules Legault, et Marc Serre.

**ADOPTÉE**

**2011-11-538**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* stipule que tout conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le

## 7 NOVEMBRE 2011

calendrier de ses séances ordinaires en indiquant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent qu'à cet effet, le calendrier suivant soit adopté pour l'année 2012, comportant la tenue d'une séance ordinaire dans le district électoral d'Adamsville ;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012 tel que ci-après détaillé :

MOIS	DATE	HEUR E	LIEU
Janvier	Lundi, le 9	20h	Hôtel de ville
Février	Lundi, le 6	20h	Hôtel de ville
Mars	Lundi, le 5	20h	Hôtel de ville
Avril	Lundi, le 2	20h	Hôtel de ville
Mai	Lundi, le 7	20h	Hôtel de ville
Juin	Lundi, le 4	20h	District électoral d'Adamsville 197, rue d'Adamsville (ancienne caisse populaire)
Juillet	Mardi, le 3	20h	Hôtel de ville
Août	Lundi, le 6	20h	Hôtel de ville
Septembre	Mardi, le 4	20h	Hôtel de ville
Octobre	Lundi, le 1 <sup>er</sup>	20h	Hôtel de ville
Novembre	Lundi, le 5	20h	Hôtel de ville
Décembre	Lundi, le 3	20h	Hôtel de ville

Qu'un avis public du contenu de ce calendrier soit publié sur le site web de la Ville ainsi que dans un journal local.

**ADOPTÉE**

**2011-11-539**

### **ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2011 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (ci-après «regroupement Varennes / Ste-Julie») d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives, conformément à la résolution numéro 2008-07-400;

ATTENDU le mandat confié à la firme René Laporte & Associés inc., par la résolution numéro 2009-09-412, pour effectuer les démarches relatives à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition du portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement Varennes / Ste-Julie;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU la recommandation du consultant, René Laporte & Associés inc., suite aux négociations de gré à gré avec BFL Canada & Associés, à l'effet d'accepter l'offre de BFL Canada & Associés relativement aux assurances de dommages, cette dernière s'avère avantageuse et elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de **650 000 \$** ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de **250 000 \$**;

ATTENDU QUE le consultant René Laporte & Associés inc., a soumis son rapport d'analyse des conditions de renouvellement des assurances de dommages pour le terme 2011-2012, et ce, en date du 5 octobre 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012 aux différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés conformément au rapport d'analyse des conditions de renouvellement des assurances de dommages pour le terme 2011-2012 préparé par la firme René Laporte & Associés inc. en date du 5 octobre 2011, ledit rapport étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De verser pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012, la prime de la Ville, au montant de **62 598\$**, incluant la taxe, au mandataire des assureurs, soit BFL Canada & Associés;

De verser à l'Union des Municipalités du Québec le montant de **13 959 \$** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour le terme 2010-2011 ainsi que le montant de **13 275 \$** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour ce même terme;

D'acquitter la facture d'honoraires de l'Union des Municipalités du Québec, au montant de **625,98 \$**, excluant les taxes, relative à la gestion du regroupement Varennes / Ste-Julie ;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses;

Que les sommes payables pour l'année 2012 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2011-11-540**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE VILLE DE BROMONT  
AU SEIN DE L'ORGANISME ÉCOCONSERVATION BROMONT-  
LAC-BROME**

**7 NOVEMBRE 2011**

Attendu que les villes de Bromont et Lac-Brome ont constitué l'organisme Écoconservation Bromont-Lac Brome voué à la conservation et la protection des milieux écologiques naturels et des paysages des régions de Bromont et Lac-Brome afin de préserver leur intégrité écologique et esthétique pour le bénéfice des membres de la communauté locale et du public en général;

Attendu que les villes de Bromont et Lac Brome sont les deux membres fondateurs de cet organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* lequel porte le nom de « Écoconservation Bromont-Lac Brome »;

Attendu que les représentants ou administrateurs des membres au conseil d'administration de l'organisme Écoconservation Bromont-Lac Brome sont les suivants, à savoir:

- Les maires de chaque ville ou municipalité membre ;
- Le directeur général de chaque ville ou municipalité membre ou leur représentant, nommé par résolution du conseil municipal ;
- Un citoyen de chaque ville ou municipalité membre, nommé par résolution du conseil municipal;
- Sans droit de vote, le greffier de chaque ville ou municipalité membre, lequel assiste à titre de secrétaire-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la mairesse et le directeur général de Ville de Bromont sont membres d'office du conseil d'administration de l'organisme Écoconservation Bromont-Lac Brome;

De nommer les personnes suivantes pour agir comme autres représentants de Ville de Bromont au conseil d'administration de l'organisme Écoconservation Bromont-Lac Brome, soit à titre de membre citoyen, Monsieur Pierre Brunelle, et à titre de représentant du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, Monsieur Jean-François Vachon, directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable.

**ADOPTÉE**

**2011-11-541**

**AUTORISATION À LA TENUE DU 7<sup>E</sup> DEFI SKI 12 HEURES  
LEUCAN A LA STATION DE SKI BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la tenue de la 7<sup>e</sup> édition de l'évènement Défi Ski 12 h qui vise à amasser des fonds au profit de Leucan;

ATTENDU que cet évènement sera tenu sur le site de Ski Bromont, le 17 mars 2012;

**7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE Leucan Montérégie fait une demande formelle afin que la réglementation municipale faisant référence au bruit soit suspendue durant la période de l'événement;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe de l'article 5.01 du Règlement sur les nuisances stipule que: « Le Conseil peut autoriser la tenue d'événements spéciaux d'envergure municipale en tenant compte de la nature de l'évènement et des conséquences sur la population. Il doit fixer l'heure maximale pour laquelle il autorise l'évènement et établir des conditions à respecter » ;

ATTENDU QU'aucune problématique particulière n'a été rapportée dans les éditions antérieures et que les conditions d'émissions de l'autorisation ont toujours été respectées ;

ATTENDU QUE Leucan Montérégie a également présenté une demande visant l'installation de deux enseignes promotionnelles lesquelles ont été approuvées par le Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'installation de ces deux enseignes doit être approuvée par résolution de ce Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÉVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du Défi Ski 12h Leucan et de suspendre à cette occasion, l'application de la réglementation concernant le bruit entre midi et minuit trente le 17 mars 2012, le tout aux conditions habituelles suivantes :

- L'événement ne devra générer aucun bruit après minuit trente;
- Les appareils reproducteurs de son devront être orientés vers la montagne et non vers les résidences;
- Une communication écrite devra être envoyée par les promoteurs de l'évènement un mois avant la tenue de l'évènement aux résidents environnants pour les informer de la décision de la Ville et des conditions relatives à la tenue de cet événement;

D'autoriser *Leucan* à installer deux (2) enseignes promotionnelles en bordure du boulevard de Bromont et près de l'intersection des rues Bromont et Champlain, en des endroits à être approuvés par le directeur du Service de l'urbanisme, le tout suivant entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'elles occupent lorsqu'il n'est pas la propriété de la Ville;

D'aviser les organisateurs de l'évènement que toutes les enseignes devront être retirées au plus tard le 21 mars 2012;

D'autoriser l'organisateur de l'évènement et le Directeur du service des travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire;

D'autoriser le personnel de la Ville à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées à la présente résolution soient satisfaites.

**ADOPTÉE**

7 NOVEMBRE 2011

2011-11-542

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE A LA MARGE  
AVANT DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 189, RUE DES GOLFEUSES**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant d'une résidence située au 189, rue des Golfeuses a été déposée;

Attendu que le demandeur n'a pas respecté la marge maximale applicable dans cette zone et a effectué des travaux non conformes à la réglementation;

Attendu que les marges maximales sont prévues au règlement pour assurer l'alignement harmonieux des résidences dans des secteurs de plus forte densité;

Attendu que les travaux qui furent effectués par le demandeur ne s'intègrent pas convenablement au secteur;

Attendu que la correction effective du bâtiment afin de le rendre conforme à la réglementation causerait préjudice au demandeur;

Attendu que le bâtiment est situé dans un secteur boisé de conifères et que le demandeur n'a conservé aucun arbre qui se trouvait sur son terrain avant la construction des résidences;

Attendu que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction;

Attendu que les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

Attendu que cette dérogation mineure était assujettie à la réalisation d'un plan d'aménagement paysager qui a été complété par le requérant au cours de l'été 2011 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la dérogation mineure demandée dans une résolution portant le numéro 2010-11-11 et adoptée le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 19 octobre 2011 de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder au lot 4 521 006, cadastre du Québec, une dérogation mineure afin d'augmenter la marge avant maximale de 8,00 mètres à 11,27 mètres, pour la pour la résidence sise au 189, rue des Golfeuses, à Bromont.

**7 NOVEMBRE 2011**

**ADOPTÉE**

**2011-11-543**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE AVANT D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 193 RUE DES GOLFEUSES**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant d'une résidence située au 193, rue des Golfeuses a été déposée;

Attendu que le demandeur n'a pas respecté la marge maximale applicable dans cette zone et a effectué des travaux non conformes à la réglementation;

Attendu que les marges maximales sont prévues au règlement pour assurer l'alignement harmonieux des résidences dans des secteurs de plus forte densité;

Attendu que les travaux effectués par le demandeur ne s'intègrent pas convenablement au secteur;

Attendu que la correction effective du bâtiment afin de le rendre conforme à la réglementation causerait préjudice au demandeur;

Attendu que le bâtiment est situé dans un secteur boisé de conifères et que le demandeur n'a conservé aucun arbre qui se trouvait sur son terrain avant la construction des résidences;

Attendu que les travaux ont été exécutés de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction;

Attendu que cette dérogation mineure était assujettie à la réalisation d'un plan d'aménagement paysager qui a été complété par le requérant au cours de l'été 2011 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la dérogation mineure demandée dans une résolution portant le numéro 2010-11-11 et adoptée le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure demandée causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 19 octobre 2011 de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÉVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**7 NOVEMBRE 2011**

D'accorder au lot 4 521 007, cadastre du Québec, une dérogation mineure afin d'augmenter la marge avant maximale de 8,00 mètres à 8,68 mètres, pour la résidence sise au 193, rue des Golfeuses, à Bromont.

**ADOPTÉE**

**2011-11-544**

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE VILLE DE BROMONT ET COMPLEXE DUFFERIN INC. RELATIF AU CLUB DE GOLF LE ROYAL BROMONT**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite agir comme promoteur auprès de la Commission de la protection du territoire agricole pour présenter le projet de Complexe Dufferin d'agrandissement du projet Royal Bromont;

ATTENDU QUE la compagnie Complexe Dufferin inc. s'engage à assumer toutes les dépenses relatives à cette demande;

ATTENDU QU'un protocole doit encadrer cette entente entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÉVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif au Club de Golf Royal Bromont.

**ADOPTÉE**

**2011-11-545**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CARACTÉRISATION DES PAYSAGES DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE CADRE DES APPELS DE PROJETS DU PACTE RURAL DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est admissible au fonds et souhaite présenter un projet afin de disposer d'un outil de caractérisation de ses paysages;

ATTENDU QU'il est obligatoire de joindre une résolution à la demande, faisant état des implications matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet;



**7 NOVEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à présenter dans le cadre de l'appel de projets pour l'année 2012 du programme Pacte rural, un projet visant à doter Bromont d'une étude de caractérisation des paysages;

De prévoir une contribution de la Ville de Bromont à la hauteur de **7 500,00\$** lors de la préparation budgétaire pour l'année 2012.

**ADOPTÉE**

**2011-11-546**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB)  
DANS LE CADRE DES APPELS DE PROJETS DU PACTE RURAL  
DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

ATTENDU QUE Ville de Bromont soutient financièrement la Société de développement économique de Bromont (SODEB);

ATTENDU QUE Ville de Bromont a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Société de développement économique de Bromont, auprès de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans le mandat de la Société de développement économique de Bromont et répond aux attentes de la Ville en matière de promotion du Technoparc de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de la Société de développement économique de Bromont (SODEB) dans le cadre de l'appel de projets pour l'année 2012 du programme Pacte rural;

De confirmer l'appui financier de Ville de Bromont à la Société de développement économique de Bromont lors de la préparation budgétaire pour l'année 2012.

**ADOPTÉE**

**7 NOVEMBRE 2011**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

**2011-11-547**

**EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU les besoins de la Ville d'engager une personne responsable des communications ;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et sur divers sites;

ATTENDU QU'un comité composé de Richard Joyal, directeur des services administratifs et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a passé des candidats en entrevue et a fait le choix d'une candidate qui s'est démarquée, selon les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Catherine Page au poste de responsable des communications, à compter du 8 novembre 2011 pour un contrat d'une durée d'un (1) an et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois;

Que Madame Catherine Page sera régie par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »;

QUE la description de tâches afférente à ce poste soit adoptée ;

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Catherine Page et d'autoriser la mairesse, madame Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

**2011-11-548**

**PERMANENCE DE MONSIEUR MANUEL THÉROUX  
AU POSTE DE TECHNICIEN À L'USINE**

ATTENDU QUE monsieur Manuel Théroux a débuté sa période d'essai le 16 mai 2011, à titre de technicien à l'usine;

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai de six (6) mois, Monsieur Théroux a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville, et que monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer monsieur Théroux à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE**

**7 NOVEMBRE 2011**

**APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Manuel Théroix au poste de technicien à l'usine et ce, à compter du 16 novembre 2011, en conformité avec la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2011-11-549**

**ADOPTION DE L'ENGAGEMENT DES GRANDS PARTENAIRES  
DE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT QUE la région de Brome-Missisquoi offre plusieurs avantages permettant le développement d'une culture des saines habitudes de vie; tant sur le plan géographique qu'au niveau des dynamiques sociales de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture des saines habitudes de vie chez les jeunes de la région et leur famille est un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE *Jeune en Mouvement Brome-Missisquoi*, soit le programme livré par la MRC grâce à l'appui financier de Québec en Forme, est responsable de planifier et coordonner l'organisation d'activités, la formation d'intervenants locaux et la concertation des communautés pour la promotion des saines habitudes de vie sur le territoire de Brome-Missisquoi (investissement de 360 000\$ depuis trois ans);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'entériner l'*Engagement des grands partenaires*, lequel fut signé le 27 septembre 2011, par messieurs Arthur Fauteux, Préfet de la MRC Brome-Missisquoi, Bruno Petrucci, Directeur général du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie, Guy Vincent, Président de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et Jean-François Pomerleau, Président de la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi ;

Que le conseil municipal s'engage à promouvoir les actions décrites ci-dessous au sein de la communauté bromontoise afin que toute la région Brome-Missisquoi devienne un chef de file en matière de saines habitudes de vie :

1. Définir les priorités et les stratégies du plan d'actions favorisant les saines habitudes de vie (activité physique et saine alimentation) en concertation avec les partenaires.
2. Promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes, leurs familles et dans nos organisations.

**7 NOVEMBRE 2011**

3. Développer l'offre pour rendre plus accessibles les environnements favorisant l'activité physique sécuritaire et la saine alimentation.
4. Collaborer avec les divers pôles de la région à la mise en oeuvre et au suivi du plan d'action ;
5. Adapter tout nouveau projet de développement, plan d'organisation, politique ou règlement afin de favoriser, autant que possible, les saines habitudes de vie.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE RÉOLUTIONS (3) DIVERSES DE LA SODEB**

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DE VILLE DE LAC-BRÔME  
RELATIVEMENT À LA CIRCULATION  
SUR LE CHEMIN LAKESIDE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU COMITÉ D'ACCRÉDITATION  
«MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS»**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 990-  
2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 560 000\$  
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU  
SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT  
DES EAUX DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement d'emprunt numéro 990-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 560 000\$ pour les travaux de remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement d'eau potable, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Que ce projet de règlement numéro 990-2011 remplacera le règlement d'emprunt numéro 987-2011 adopté le 19 juillet 2011.

**2011-11-550**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION  
ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

**7 NOVEMBRE 2011**

Attendu que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand a présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 15 octobre 2011 ;

Attendu que 39 jeunes bromontois sont inscrits au «volet International» de l'École Jean-Jacques-Bertrand, à Farnham ;

Attendu que la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand une aide financière de 5 \$ par élève résidant sur le territoire de Ville de Bromont et fréquentant l'école Jean-Jacques-Bertrand, cela représentant une somme totale de **195 \$** (39 élèves), pour l'année scolaire 2011-2012 ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-11-551**

**APPUI A LA DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR LES  
ORGANISATEURS DE LA FETE DU CHOCOLAT DE BROMONT  
AUPRES DE PATRIMOINE CANADA**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont appuie les organisateurs de la Fête du Chocolat de Bromont dans leur demande de subvention auprès de Patrimoine Canada ;

De reconduire pour l'édition 2012 de cet évènement, les sommes attribuées en soutien financier à la tenue de la Fête du Chocolat, au montant total de 10 000\$;

Que les sommes payables pour l'année 2012 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2011-11-552**

**APPUI A LA DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR LES  
ORGANISATEURS DE L'ÉVÈNEMENT BROMONT EN ART  
AUPRES DE PATRIMOINE CANADA**

**7 NOVEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont appuie les organisateurs de l'évènement Bromont en Art dans leur demande de subvention auprès de Patrimoine Canada ;

De reconduire pour l'édition 2012 de cet évènement, les sommes attribuées en soutien financier à Bromont en Art, au montant total de 6 000\$;

Que les sommes payables pour l'année 2012 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

### **ADOPTÉE**

Avant le début de la période de question, madame la conseillère Diane Perron prend la parole afin de remercier Messieurs Marion Petrone et Dave Roberts pour leur participation appréciée comme membres du comité consultatif d'urbanisme au cours de leurs derniers mandats.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq (5) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

- Le premier intervenant transmet ses félicitations pour la réfection du Chemin Compton et demande quand seront complétés les travaux de marquage et dans les fossés. Il demande un suivi concernant la demande d'installation d'un nouveau panneau d'arrêt obligatoire présentée par le Comité de surveillance de quartier.

- Un résidant de la rue des Morilles fait suite à ses demandes de l'année dernière ainsi qu'à l'avancement des travaux d'aménagement d'un parc dans son secteur devant totaliser environ 29 000\$ en 2011. Il fait part de son souhait d'avoir un parc dont l'aménagement serait complété en 2013 et aimerait que soit prévu un accès par le secteur du Domaine du Boisé à la piste cyclable. Enfin, il demande des nouvelles des démarches de la Ville en lien avec la problématique d'écoulement des eaux de surface et des fossés soulevée l'an dernier.

- Une autre citoyenne interroge les membres du Conseil relativement aux points suivants :

- leur satisfaction quant aux travaux d'aménagement de la nouvelle piste cyclable sur le chemin de Gaspé dont elle trouve les parties gazonnées mal prévues.

- le contrôle exercé par la Ville sur l'épandage d'abat-poussière qu'elle considère insuffisant et distribué inégalement.

- la date où le rapport de l'ingénieur Steve Médou sur la mise aux normes de la rue du Mont-Aki sera prêt. Elle demande également quels devraient être les recours suivants ?

- demande pourquoi le contrat accordé au sujet 6.2.1 de l'ordre du jour concernant la réfection de la toiture de la centrale de traitement des eaux

- les sources de financement de la SODEB ainsi que s'il y a des salaires de versés à ceux qui y siègent ?

**7 NOVEMBRE 2011**

- Celle-ci termine en déplorant que la rédaction des périodes de questions dans les procès-verbaux des séances du Conseil de la Ville ne reprenne plus les noms des intervenants qui sont alors maintenus dans l'anonymat.

- L'intervenant suivant se plaint que le chemin Huntington où il habite n'est plus aussi champêtre et panoramique qu'il était à cause d'une opération de remblai et il demande au conseiller Réal Brunelle de venir le constater.

- Un dernier citoyen prend la parole afin de questionner le Conseil sur la situation du sport cycliste à Bromont dans lequel il dit s'impliquer depuis 20 ans. Il ajoute se questionner sur le fonctionnement actuel et le financement de l'organisation des événements cyclistes menés par M. Deslandes et aimerait que la Ville s'implique davantage et investisse dans le Centre national de cyclisme. Il déplore le fait que la montagne soit graduellement détruite au profit de la construction de nouveaux et multiples condos.

**2011-11-553**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h55.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 21 novembre 2011.

---

DIANE PERRON, MAIRESSE SUPPLÉANTE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE